

Doit porter le cachet
de la poste ou être
envoyé en ligne AU
PLUS TARD LE
le 22 janvier 2020

REGLEMENT EN CAS D'ATTEINTE À LA PROTECTION
DES DONNÉES EQUIFAX
A L'ATTENTION DE JND LEGAL ADMINISTRATION
P.O. BOX 91318
SEATTLE, WA 98111-9418
WWW.EQUIFAXBREACHSETTLEMENT.COM

EFX

Formulaire de demande de règlement pour atteinte à la protection des données d'Equifax

AVANTAGES DÉCOULANT DU RÈGLEMENT – CE QUE VOUS POURRIEZ OBTENIR

Si vous êtes un consommateur américain dont les renseignements personnels ont été touchés par l'atteinte à la protection des données d'Equifax annoncée le 7 septembre 2017, vous pouvez présenter une demande de règlement.

La façon la plus simple de présenter une demande de règlement est de le faire en ligne à www.EquifaxBreachSettlement.com, ou vous pouvez remplir et poster le présent formulaire de demande à l'adresse postale ci-dessus.

Vous pouvez présenter une demande de règlement pour un ou plusieurs des avantages suivants :

Contrôle des crédits ou versement en espèces d'une somme maximale de 125 \$: Utilisez le formulaire pour demander des services gratuits de contrôle de crédit. Ou encore, si vous bénéficiez des services de contrôle de crédit et les conservez pendant au moins six mois après le dépôt de votre réclamation, vous pouvez demander un paiement en espèces d'un montant pouvant aller jusqu'à 125 \$.

Remboursement en espèces. Utilisez le formulaire de demande de règlement pour demander de l'argent pour un ou plusieurs des éléments suivants :

- 1. Remboursement pour le temps investi.** Si vous avez passé du temps à essayer d'éviter ou à régulariser votre situation à la suite d'une fraude ou d'un vol d'identité en raison de l'atteinte à la protection des données d'Equifax, vous pouvez obtenir jusqu'à 25 \$ de l'heure pour un maximum de 10 heures totales, ou un total de 20 heures sur présentation de justificatifs.
- 2. Remboursement pour les sommes dépensées.** Si vous avez dépensé de l'argent pour essayer d'éviter ou pour régulariser votre situation à la suite d'une fraude ou d'un vol d'identité à la suite d'une atteinte à la protection des données d'Equifax, vous pouvez vous faire rembourser jusqu'à 20 000 \$. Vous devez fournir des justificatifs pour étayer votre demande.
- 3. Remboursement jusqu'à 25 % pour les abonnements au contrôle de crédit d'Equifax.** Si vous aviez un abonnement de contrôle de crédit ou de protection contre le vol d'identité d'Equifax entre le 7/9/2016 et le 7/9/2017, vous pouvez obtenir un paiement correspondant jusqu'à 25 % du montant que vous avez payé.

Aucune demande n'est nécessaire pour les **services de rétablissement de l'identité**. Les consommateurs américains touchés par l'atteinte à la protection des données d'Equifax pourront avoir accès à des services de rétablissement de l'identité pour une période d'au moins sept ans une fois que le règlement sera définitif. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.EquifaxBreachSettlement.com.

* * *

Les demandes doivent être soumises en ligne ou envoyées par la poste au plus tard le 22 janvier 2020. Utilisez l'adresse indiquée au haut de ce formulaire pour envoyer votre demande par la poste.

Veuillez noter que l'administrateur du règlement peut communiquer avec vous pour demander des documents supplémentaires afin de traiter votre demande.

Votre paiement en argent pourra être d'un montant inférieur selon le nombre et le montant des demandes déposées.

Pour un complément d'informations et des directives complètes, visitez le site **www.EquifaxBreachSettlement.com**.

Veuillez noter que les avantages du Règlement seront ventilés une fois que le Règlement aura été approuvé par le tribunal et qu'il sera définitif.

Vos renseignements

Nous utiliserons ces renseignements pour communiquer avec vous et traiter votre demande. Ils ne seront pas utilisés à une autre fin. Si l'une des informations suivantes change, vous devez nous en aviser rapidement en envoyant un courriel à info@EquifaxBreachSettlement.com.

1. NOM (OBLIGATOIRE) :	Prénom	Initiale du second prénom	Nom
	2. AUTRE(S) NOM(S) (LE CAS ÉCHÉANT) :		
3. ADRESSE POSTALE (OBLIGATOIRE) :	Rue		
	Appt. Numéro		
	Ville		
	État/province		

	Code postal
4. NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :	
5. ADRESSE COURRIEL :	
6. ANNÉE DE NAISSANCE (OBLIGATOIRE) :	

Contrôle de crédit : Service gratuit ou versement en espèces

Vous pourriez être admissible à un contrôle de crédit gratuit ou à une somme maximale en espèces de 125 \$ si vous avez déjà un service de contrôle de crédit.

Vous pouvez recevoir gratuitement un contrôle de crédit à trois agences dans les trois agences nationales d'évaluation du crédit (Equifax, Experian et TransUnion). Experian fournira ce service pendant au moins quatre ans. Vous pouvez également vous inscrire à la surveillance de votre dossier de crédit Equifax, service assuré par Equifax, pendant une période maximale de six ans après la fin du service Experian, et ce, gratuitement et à partir d'une seule agence.

Ou encore, si vous bénéficiez de services de contrôle de crédit et vous les conservez pendant au moins six mois, vous pouvez demander un paiement en espèces d'un montant pouvant aller jusqu'à 125 \$. ***Votre paiement pourra être d'un montant inférieur, selon le nombre et le montant des demandes présentées.***

Veuillez choisir l'option 1 ou l'option 2 ci-dessous, mais pas les deux.

Option 1, contrôle de crédit : Je veux recevoir un service gratuit de contrôle de crédit à trois agences.

Si vous sélectionnez cette option, vous recevrez des instructions et un code d'activation après que règlement définitif à votre adresse électronique ou personnelle. Nous ne tenterons pas de vous vendre d'autres services lors de votre inscription, ni de demander un paiement pour ces services maintenant ou à l'avenir.

Si vous avez choisi l'option 1, aimeriez-vous vous inscrire au service gratuit de contrôle de crédit à une seule agence d'Equifax pour une période allant jusqu'à 6 ans après l'expiration des services initiaux de contrôle de crédit à trois agences ?

Oui.

Si vous sélectionnez « oui » pour cette option, vous recevrez des instructions à votre adresse électronique ou à votre domicile avant l'expiration de votre contrôle de crédit à trois agences. Nous ne tenterons pas de vous vendre d'autres services lors de votre inscription, ni de vous demander un paiement pour ces services maintenant ou à l'avenir.

- Option 2, versement en espèces :** Je souhaite avoir le versement en espèces d'un montant pouvant aller jusqu'à 125 \$. J'atteste que j'ai un service de contrôle de crédit et que je l'aurai pour au moins six mois à partir d'aujourd'hui.

Nom du service de contrôle de crédit dont vous ou votre enfant bénéficiez aujourd'hui et que vous conserverez pendant au moins six mois :

Si vous sélectionnez cette option, vous ne pouvez pas vous inscrire au service gratuit de contrôle de crédit à trois agences offert dans le cadre du présent règlement.

Versement en espèces : Temps investi

Si vous avez passé du temps à essayer de vous rétablir d'une fraude ou d'un vol d'identité causé par l'atteinte à la protection des données, ou si vous avez passé du temps à essayer d'éviter une fraude ou d'un vol d'identité après une atteinte à la protection des données (geler le crédit ou supprimer le gel de crédit dans vos dossiers de crédit ou acheter des services de contrôle de crédit), veuillez remplir le tableau suivant. Vous pouvez recevoir une compensation allant jusqu'à 25 \$ de l'heure jusqu'à concurrence de 20 heures. ***Votre paiement pourra être d'un montant inférieur selon le nombre et le montant des demandes présentées.***

Si vous réclamez **dix heures ou moins**, vous **devez** décrire les mesures que vous avez prises en réponse à l'atteinte à la protection des données et le temps que chaque mesure a pris.

Si vous réclamez **plus de dix heures au total**, vous **devez** décrire les mesures que vous avez prises en réponse à l'atteinte à la protection des données et inclure des documents à l'appui montrant une fraude, un vol d'identité ou tout autre usage abusif de vos renseignements personnels.

En remplissant les cases ci-dessous, vous attestez que le temps que vous avez passé ne se rapporte pas à d'autres atteintes à la protection des données.

Explication du temps investi (Dites ce que vous avez fait et pourquoi)	approx. Date(s)	Nombre d'heures et de minutes	Documents à l'appui ? (O/N)
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			

Versement en espèces : L'argent que vous avez perdu ou dépensé

Si vous avez perdu ou dépensé de l'argent pour tenter de prévenir une fraude ou un vol d'identité causé par l'atteinte à la protection des données d'Equifax ou de vous en rétablir et que vous n'avez pas été remboursé pour cet argent, vous pouvez recevoir un remboursement pouvant atteindre 20 000 \$ en tout.

Il est important pour vous d'envoyer des documents qui montrent ce qui s'est passé et combien vous avez perdu ou dépensé, afin que vous puissiez être remboursé (sauf pour l'argent que vous avez peut-être dépensé en produits d'abonnement Equifax comme expliqué ci-dessous). S'il s'agit des mêmes documents que ceux que vous avez joints dans la section ci-dessus, vous n'avez pas besoin de les envoyer de nouveau.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement des versements en espèces, visitez le site **www.EquifaxBreachSettlement.com** ou composez sans frais le 1-833-759-2982. Vous trouverez plus d'informations sur les types de coûts et de pertes qui peuvent vous être remboursés, les documents que vous devez joindre et comment l'administrateur du règlement décide d'approuver ou non votre paiement.

Type de perte et exemples de documents	Montant et date	Description de la perte ou argent dépensé et documents à l'appui (Indiquez ce que vous joignez et en quoi le document se rapporte à l'atteinte à la protection des données d'Equifax)
<p>Frais de gel ou de dégel de votre dossier de crédit à compter du 7/9/2017</p> <p><i>Exemples : Reçus, avis ou relevés de compte indiquant le paiement d'un gel du crédit</i></p>	<p>\$</p> <p>Date :</p>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<p>Contrôle de crédit et protection contre le vol d'identité achetés entre le 7/9/2017 et la date de présentation de votre demande de règlement</p> <p><i>Exemples : Reçus ou relevés pour les services de contrôle de crédit</i></p>	<p>\$</p> <p>Date :</p>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<p>Coûts engagés pour un abonnement aux produits de contrôle de crédit ou du vol d'identité d'Equifax que j'avais entre le 7/9/2016 et le 7/9/2017</p> <p><i>Equifax vérifiera ses dossiers et ces réclamations seront payées sans documentation si les dossiers d'Equifax correspondent à votre réclamation. Vous pouvez quand même présenter des reçus de relevés pour les services de contrôle de crédit d'Equifax pour appuyer votre demande de règlement.</i></p>	<p>\$</p> <p>Date :</p>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<p>Coûts, dépenses et pertes attribuables au vol d'identité, à la fraude ou à l'utilisation abusive de vos renseignements personnels à compter du 13/05/2017.</p> <p><i>Exemples : Relevé de compte avec mise en évidence des accusations non autorisées ; rapports de police ; documents de l'IRS ; rapports de vol d'identité de la FTC ; lettres refusant de rembourser les accusations frauduleuses ; services de contrôle de crédit que vous avez achetés</i></p>	<p>\$</p> <p>Date :</p>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

<p>Honoraires professionnels payés pour lutter contre le vol d'identité à compter du 13/05/2017</p> <p><i>Exemples : Reçus et factures de comptables, d'avocats ou d'autres personnes</i></p>	<p>\$</p> <p>Date :</p>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<p>Autres frais tels que les frais de notaire, de télécopieur, d'affranchissement, de photocopie, de kilométrage et d'interurbain liés à l'atteinte à la protection des données.</p> <p><i>Exemples : Factures de téléphone, reçus, liste détaillée des endroits où vous vous êtes rendu (p. ex. poste de police, bureau de l'IRS), raison de votre déplacement (p. ex. rapport de police ou lettre de l'IRS concernant une fausse déclaration de revenus) et nombre de kilomètres parcourus</i></p>	<p>\$</p> <p>Date :</p>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

Comment souhaitez-vous recevoir votre paiement en espèces ?

Si vous avez présenté une demande de versement en espèces dans le présent formulaire de demande, vous pouvez choisir de recevoir votre versement par chèque ou par carte prépayée à votre adresse postale.

Les chèques doivent être encaissés dans les 90 jours. Si vous sélectionnez une carte prépayée, elle n'expire jamais.

Lequel préférez-vous ?

Chèque

Carte prépayée

Signature

J'affirme, en vertu des lois des États-Unis, que les renseignements que j'ai fournis dans le présent formulaire de demande et toute copie des documents que j'envoie à l'appui de ma demande sont, à ma connaissance, vrais et exacts.

Je comprends que l'administrateur des demandes de règlement pourrait me demander de fournir plus de renseignements avant que ma demande ne soit complète.

Signature :

Date :

Nom en caractères d'imprimerie :